ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal no 77
du jeudi 22 décembre 2022, à 17 heures 30, Salle « Le Grenier »,
Bâtiment de l'administration communale, à Vuadens

Présents	:	selon listes des présences
Président	:	Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
Vice-présidente	:	Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle
Membres du Comité	:	Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Délégués	:	les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
Secrétaire régionale	:	Gobet Nadine
Coordinatrice PDR	:	Sottas Thérèse
Bureau Archam SA	:	Renaud Alain, Chef de projet PDR Matthey-Junod Vahiné, Collaboratrice

Excusés	:	- Communes de Botterens et de Hauteville
		- Membres du Comité de direction :
		  - Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
		  - Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charmey

---

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 76 de l'Assemblée ordinaire des délégués du 24 novembre 2022
3. Plan directeur régional de la Gruyère (PDR)
   - 3.1 Présentation des dernières modifications apportées au PDR depuis le 24 novembre 2022
   - 3.2 Discussion
   - 3.3 Adoption par l'assemblée du Plan directeur régional de la Gruyère
4. Divers

---

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction, ceux de la Commission financière, les personnes intéressées par cette assemblée ainsi que les représentants de la presse et Mmes Nadine Gobet, Secrétaire régionale et Thérèse Sottas, Coordinatrice en aménagement du territoire.

Il salue également M. Alain Renaud, Chef de projet du Plan directeur régional ainsi que sa collaboratrice, Mme Vahiné Matthey-Junod, Géographe et Urbaniste, tous deux du Bureau Archam & Partenaires SA, à Fribourg qui communiqueront les derniers éléments intervenus depuis l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022 et qui concernent plus particulièrement les extensions des zones d'activités ainsi que les annonces des communes prêtes à accueillir un futur quatrième cycle d'orientation.

Il remercie chaleureusement les jeunes musiciens de la Société de musique La Gruéria qui ont ouvert cette Assemblée et les félicite pour leur belle prestation très appréciée.

M. Noam Rey, Syndic de la Commune de Vuadens, adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa Commune qui a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'assemblée.

M. le Président remercie M. Rey et la Commune de Vuadens et désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Nicolas Gremaud, Syndic, Commune de Le Pâquier
- M. Jochen Mooser, Syndic, Commune de Jaun

Il constate la présence de 23 communes sur les 25 communes-membres de l'ARG, ce qui représente 115 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

A titre préliminaire, il rappelle que conformément à l'art. 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, applicable aux associations intercommunales, toute prise de son ou d'image par des personnes privées ainsi que leur retransmission sont soumises à autorisation de l'assemblée et doivent préalablement être annoncées à l'assemblée.

M. le Président relève que, dans le délai statutaire, les délégués ont reçu la convocation accompagnée du procès-verbal du 24 novembre 2022 et que le lien pour télécharger le Plan directeur régional leur a été envoyé le 9 décembre 2022.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques quant à la convocation et l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 76 de l'Assemblée ordinaire des délégués du 24 novembre 2022

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 2 décembre 2022. Il demande si sa lecture est demandée et si un/e délégué/e a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 76 du 24 novembre 2022.

3. Plan directeur régional de la Gruyère

3.1 Présentation des dernières modifications apportées au PDR depuis le 24 novembre 2022

M. le Président informe que depuis l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022, l'ARG a procédé à d'ultimes modifications suite aux dernières demandes faites aux 25 communes qui ont dû réagir dans des délais extrêmement courts. Il leur transmet la reconnaissance et les remerciements de l'ARG car sans cet engagement, la présente assemblée n'aurait pas pu avoir lieu et l'objectif de l'ARG de déposer le PDR cette année encore, n'aurait pas pu être réalisé.

Au moyen d'une présentation PowerPoint, **M. Renaud** et **Mme Matthey-Junod** présentent les dernières modifications apportées au PDR.

M. Renaud rappelle que le PDR a été lancé en 2018 avec un calendrier ambitieux. Ensuite, il a été freiné par la pandémie de COVID-19 et le règlement de diverses questions posées au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

En premier lieu, il tient à remercier toutes les communes pour la confiance qui lui a été accordée ainsi qu'à son équipe et il salue leur dynamisme. Par rapport aux objectifs fixés, un fil rouge a été défini afin que le PDR débouche sur des mesures concrètes qui ont été priorisées et une structure a été mise en place avec la création des commissions et l'engagement par l'ARG de Mme Thérèse Sottas, en tant que Coordinatrice en aménagement du territoire.

Il fait un rappel de la hiérarchisation des instances, du rôle et des objectifs des plans directeurs, en développant plus particulièrement le niveau régional. Suite à la séance du 24 novembre 2022, les travaux ont été les suivants :

- Territoire d'urbanisation (TU) : La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a refusé que l'Agglo conserve une marge de manœuvre pour le TU. L'Agglo et Mobul affineront ces données. Il est proposé de maintenir la volonté de modifier dans le futur les TU. Une fois que les PAL auront été mis à jour, la mise en œuvre pourra avoir lieu et, de cette manière, cela sera plus aisé.

- Extension des zones d'activités locales existantes : La vision est à l'horizon de 5 à 10 ans et il s'agit de nouvelles exigences du SeCA. Trois communes ont annoncé de nouveaux projets. Pour les entreprises existantes, l'on arrive quasiment à la moitié du quota qui a été donné jusqu'en 2030. La mise à jour très régulière sera importante et la liste des extensions devra évoluer selon les connaissances du tissu économique.

- Emplacement du futur cycle d'orientation
  Quatre variantes de sites ont été ajoutées. Aujourd'hui, il n'est pas question de prendre une décision sur l'un de ces sites mais de prévoir une future implantation afin que, le moment venu, un tel projet ne soit pas bloqué. Il s'agit d'une promesse de mise en œuvre, qui est prévisionnelle.

- Itinéraire VTT à Corbières
  Le projet a évolué car il est envisagé de faire la jonction entre le Lac de la Gruyère et La Berra. Le tracé se superpose à un itinéraire pédestre aussi, il a été prévu de séparer les tracés pour randonneurs de celui des vététistes. Ils ont donc légèrement modifié la carte thématique et un symbole a été indiqué de manière significative.

3.2 Discussion

M. le Président demande s'il y a des questions.

- **M. Jochen Mooser,** Syndic de la Commune de Jaun, demande si les changements prévus pour sa commune ont été effectués.
  M. Renaud répond qu'ils sont presque finalisés. Il précise que pour les deux lacs du district, la Région doit en définir la vocation et un travail a été effectué afin de l'affiner. Actuellement, ils veillent à ce que le contenu soit plus ou moins identique entre le PDR de la Gruyère et celui de la Sarine.

- **M. Christophe Tornare,** Syndic de la Commune de Pont-en-Ogoz se réfère à l'initiative « Sauvez les Laviaux » et demande si cette initiative pourrait impacter le PDR, notamment en matière de protection des rives car ils prévoient un développement de ces dernières.
  M. Renaud répond que sur la base de la législation actuelle, le PDR des rives du Lac de la Gruyère sera abrogé et la vision qui en a été faite a été validée par le Canton. Il est éventuellement possible que cette initiative fasse modifier le PDR, une fois que les Services cantonaux auront défini les exigences.
  M. le Président indique que l'ARG a reçu de la documentation relative aux espaces réservés aux eaux et que l'on s'oriente vers une augmentation de la distance de protection, il semblerait que les objectifs de l'initiative seront atteints par l'application de ces normes.

M. le Président constate qu'il n'y a plus d'autre question.

3.3 Adoption par l'assemblée du Plan directeur régional de la Gruyère

M. le Président passe à la votation.

Décision : Les délégués approuvent à l'unanimité le Plan directeur régional de la Gruyère.

M. le Président remercie les délégués et les communes pour la confiance témoignée ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré d'arrache-pied durant ces dernières années à la création du premier Plan directeur régional nouvelle génération qui découle du Plan directeur cantonal (PDCant). Une grande étape est franchie et demain 23 décembre 2022, le secrétariat de l'ARG enverra le PDR au Conseil d'Etat pour approbation. Le même envoi sera adressé aux communes et au SeCA. Un retour du Conseil d'Etat est espéré d'ici le mois d'avril 2022.

Un tel document représente une masse de travail considérable, auquel de nombreuses personnes ont participé, que ce soit les élus qui se sont mis à disposition dans les différents groupes de travail, les membres du Comité de direction, Mme Nadine Gobet qui était sur tous les fronts, mais aussi les communes à qui l'ARG a demandé de fournir des données et

cela parfois dans des délais très courts et dans l'urgence. Il tient également à remercier toute l'équipe du Bureau Archam qui a parfois aussi dû travailler dans des délais très courts, traitant une masse de données. Un merci tout particulier à M. Alain Renaud pour ses compétences, la justesse de ses propos, sa réactivité et son flegme à toute épreuve car vraiment, ce ne fut pas toujours simple.

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Il remercie ses collègues du Comité de direction, les délégués et participants à cette assemblée ainsi que la Commune de Vuadens pour son accueil et pour l'apéritif offert. Il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et présente ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

L'Assemblée est levée à 18 heures.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet

La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet

Bulle, le 5 janvier 2023/NG-pga

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction